



MÉMORANDUM 2014

de la Commission Régionale de Développement (CRD)

« aux responsables des partis politiques appelés à débattre et négocier l'avenir de la Région de Bruxelles-Capitale pour la législature 2014-2019. »

NB : Mémoire = subst. du latin memorandum « qui doit être rappelé, mérite d'être rappelé ».

Déjà en 2009, la CRD avait proposé un Mémoire « aux négociateurs de l'accord de majorité pour la législature 2009-2014 en Région de Bruxelles-Capitale » et elle avait estimé qu'un nouveau PRD(devenu depuis PRDD) était indispensable comme projet de ville et comme ossature pour les choix stratégiques car, rappelons-le , « *le Plan Régional de Développement constitue un instrument de planification globale du développement régional dans le cadre du développement durable* » (art. 17 CoBAT).

Dans le cadre de l'article 7 du CoBAT, qui indique que « la CRD propose des directives générales pour la préparation et l'élaboration des plans de développement ... », la CRD émet les propositions suivantes :

1. LES GRANDS ENJEUX DE LA VILLE ET DE SES QUARTIERS

En 2009, le Mémoire de la CRD avait souligné les réponses à donner à quatre défis majeurs dans le cadre d'un futur PRDD.

Depuis, les évolutions aux échelles mondiale, européenne, fédérale et urbaine confirment et amplifient ces défis et rendent donc plus urgent que jamais, un projet de PRDD qui apporte des éléments de réponses à ceux-ci.

Rappelons-les : les défis de la fracture sociale et économique, de la démographie, de l'environnement (rendu plus grand au regard du dernier rapport du GIEC), du métropolitain et de l'international (rendu encore plus impérieux face à la mondialisation).

La vocation de la CRD est de prendre en compte, d'une manière globale, les problématiques urbaines et, par ailleurs, la composition de son assemblée reflète cette orientation. Dès lors, elle se doit de traiter prioritairement l'ensemble des matières faisant partie de la « complexité urbaine » (donc au-delà de celles évoquées dans le projet de PRDD), qui correspondent à ce qu'elle estime être les trois grands enjeux transversaux contemporains de notre ville :

- Le premier enjeu est celui du « vivre ensemble à Bruxelles » ou celui de l'excellence en matière de qualité de vie urbaine induisant une nouvelle urbanité.

Pour l'avenir, il se fonde sur :

- l'intensification des solidarités sociales, économiques et culturelles, pour enrayer la pauvreté,
- les réponses à l'accroissement démographique en cours,
- l'urgence d'une formation au meilleur niveau des jeunes,
- la lutte contre les dégradations environnementales et climatiques,
- les mesures techniques et comportementales en vue d'une mobilité pour tous, ...
- la reconnaissance et le respect des « communautés » participant de la « diversité » urbaine de notre Région.

Les principes de la « ville durable » sont à considérer d'une manière transversale à cet enjeu global de l'excellence urbaine. Il faut y intégrer :

- la pauvreté, les phénomènes de migration, l'emploi et la formation professionnelle ;
- la cohésion sociale face aux dangers de la dualisation (exprimée depuis plus de 25 ans déjà) ;
- les mobilités (à toutes les échelles, en prenant en compte l'éco-mobilité et l'inter-modalité) ;
- la culture du partage, de la mutualisation, d'une certaine frugalité en opposition à l'hyperconsommation (importance croissante des opportunités de partage : espaces publics partagés et espaces de cohabitation) ;
- l'environnement, les pollutions et nuisances ;
- la gestion des cycles de matière, de l'eau, des déchets, du métabolisme urbain et des ressources éco-systémiques dans une visée à la fois environnementale, sociale et économique
- les nouvelles formes de gouvernance (aux différentes échelles de la Région) ;
- l'enseignement supérieur et la recherche (ex. : retombées du « Décret Paysage » de la Fédération Wal/Bxl) ;

Dans ce cadre, ré-imaginer la gouvernance de la ville et des quartiers (cf. les 118 quartiers prévus au Monitoring des Quartiers) est indispensable en donnant plus de place aux rapports entre les acteurs de la cité et proposer de nouvelles procédures de consultation et de participation plus active pour tous les projets, dès qu'ils ont un impact au niveau de la vie des quartiers.

Il suffit de se référer aux procédures de participation citoyenne et aux succès des stratégies urbaines mises en place à Bordeaux, Barcelone, Lille, ... et aux processus de participation existants dans le cadre des contrats de quartier.

- Le deuxième enjeu est celui « d'édifier et d'aménager Bruxelles » ou celui de proposer de nouvelles configurations d'habitat, de mixité urbaine et de densités pour la ville, pour reconstruire la ville sur elle-même, avec une exigence de qualité architecturale et urbanistique, tant pour les espaces bâtis que pour les espaces publics.

Il s'agit :

- de poursuivre, d'intensifier et d'élargir la rénovation des quartiers,
- de répondre aux besoins et aux demandes en matière d'équipements, de logements sociaux et moyens, de nouveaux espaces d'activités et d'emplois, de lieux de formation

adaptés à la montée démographique, d'espaces publics et de renforcement des moyens collectifs de mobilité.

- de reconnaître comme unité de base (ou étalon), dans tous les projets architecturaux et urbanistiques, l'intégration à l'échelle des quartiers, simultanément à celles des communes ou de la région.
- de proposer une unification et une simplification des procédures administratives, financières et techniques entre l'étape de proposition et celle de la réalisation des projets. Les lenteurs de la réalisation du RER en sont le meilleur exemple.

- Le troisième enjeu est l'affirmation de la « présence » et du « rayonnement » de Bruxelles ainsi que ses multiples facettes et son ambition, au-delà de l'échelle régionale.

- c'est répondre à cette nécessité et à cette ambition en termes de métropole urbaine, d'« espaces urbains polycentriques » au sein d'un réseau de villes centrales à l'échelle fédérale, européenne et internationale;
- c'est prendre sa place et se situer dans une perspective de la mondialisation; non celle principalement bancaire et financière, mais également celle alternative démocratique et humaine.

2. LA MISE EN OEUVRE DE LA « COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE » (C.M.)

- Définition des objectifs et du projet de « Communauté Métropolitaine », prévue dans la 6^e Réforme de l'Etat.
- Thèmes et défis prioritaires à appréhender au niveau métropolitain : les plans régionaux, la mobilité, l'environnement et les nuisances, le développement de centres commerciaux, le stade de football, l'avenir de l'axe de la Senne et du Canal, les espaces et maillages verts et bleus transrégionaux (ou métropolitains), la coopération économique sous différentes formes ainsi que les réseaux de mobilité des personnes et des biens, le tourisme vert et urbain,
- Proposition de créer une concertation à l'échelle métropolitaine, entre les Commissions sœurs des 3 Régions (la CRD, la CRAT pour la Région wallonne et le SARO pour la Région flamande), soit, sous forme d'une Commission métropolitaine de Développement, soit en pérennisant et structurant les débats communs actuels des 3 Commissions. L'objectif est de rendre des avis et des expertises à l'attention des responsables politiques, sur les enjeux métropolitains et plus spécifiquement en matière de développement, économique, social, culturel et urbanistique.

3. LA FINALISATION DU PROJET DE PRDD

- En reprenant le processus d'élaboration et d'approbation du projet de PRDD entamé par le gouvernement précédent ;
- En prenant en compte les avis demandés par le gouvernement et notamment celui émis par la CRD au GRBC le 13.03.2014. (voir rapport déposé: « Projet de PRDD. Avis de la CRD – 13 mars 2014 ») ;
- En intégrant parallèlement et conjointement les 4 échelles urbaines de BRUXELLES :

1. locale : celle des quartiers (118) et des communes ; régionale et communautaire : celle de la région (avec l'enjeu du polycentrisme régional) et celle des diverses communautés (Fl / Wal-Bxl)
2. métropolitaine et fédérale : celle de la communauté métropolitaine, celle des réseaux de villes et celle fédérale.
3. internationale : celle de l'Europe et celle des retombées urbaines de la mondialisation.

4. LA PRISE EN COMPTE D'UNE SÉRIE DE MATIÈRES COMMUNAUTAIRES AYANT UNE PORTÉE URBANISTIQUE, SPÉCIFIQUEMENT RÉGIONALE, DANS UNE VISION PROSPECTIVE ET GLOBALE DE BRUXELLES

Objectifs :

- Une vision globale et cohérente du développement urbain ;
 - L'adaptation des compétences représentées au sein de la CRD, à de nouvelles matières : enseignement, formation, culture, santé (construction d'écoles, de centres culturels, de complexes sportifs,...) et qui ont un impact important au niveau de l'aménagement urbain et des quartiers bruxellois.
- Il faut relever l'importance du rôle de la culture¹

4. ÉVOLUTION ET RÉFORME DE LA COMMISSION RÉGIONALE DE DÉVELOPPEMENT - LA CRD -

En outre, et d'une façon générale, face aux mutations politiques, économiques, sociales, culturelles et institutionnelles de notre Région, est posée l'urgence d'une réforme des missions de conseil, d'avis et d'expertise auprès du gouvernement de la Région Bruxelloise et celle de la CRD en particulier, telle qu'actuellement définie au CoBAT.

Pour la CRD, elle devrait porter à la fois, sur une meilleure représentation des divers acteurs de la vie urbaine, sociale et culturelle, ainsi que sur leurs compétences générales ou spécifiques, garanties par un accroissement des moyens de son fonctionnement :

- La CRD, expression des « forces vives régionales » souhaite instaurer un dialogue régulier et permanent avec le gouvernement régional, afin de contribuer activement aux projets indispensables à mettre en place pour répondre aux enjeux cruciaux que la Région doit rencontrer.

Une rencontre trimestrielle avec le Ministre chargé de l'Aménagement du territoire serait utile pour développer un réel partenariat.

- Réforme à repenser pour plus d'efficacité, en prenant en compte qu'il faut moins de double emploi en termes de compétences et d'avis entre les diverses Instances existantes et plus de synergies entre celles-ci, afin de dégager des conseils, avis et expertises, à la fois plus

¹ (culture au niveau de la société urbaine, soulignée dans le Mémoire de « Culture et Démocratie » envoyé aux représentants politiques, qui plaide pour une nouvelle « culture de la démocratie »)

multidisciplinaires et plus scientifiques. Dans cet esprit, la CRD demande d'être associée, le plus en amont possible, aux divers projets d'aménagement de la RBC .

- Réforme à penser en termes de compétences territoriales plus élargies (notamment à l'échelle métropolitaine) et/ou plus spécifiques par rapport aux diverses échelles territoriales à traiter (échelles des quartiers, des communes,..) ; (voir point 2 "la mise en oeuvre de la « communauté métropolitaine » (C.M.)).
- Réforme pour une meilleure prise en compte des problématiques urbaines aiguës telles : le bruit (les plans de vol, le trafic,), la pauvreté, l'environnement (les pollutions, les nuisances diverses,), la mobilité, la santé, ..., via des commissions de travail et de réflexion élargies à des acteurs de terrain, à des organismes de recherche et scientifiques, ainsi qu'aux universités (voir point : « La prise en compte d'une série de matières communautaires ayant une portée urbanistique, spécifiquement régionale, dans une vision prospective et globale de Bruxelles).
- Réforme en termes de recherches et d'études à promouvoir ou à accompagner dans les domaines de prospective du développement urbain et métropolitain. Activités nouvelles possibles grâce à une requalification de sa représentation en liaison avec les administrations régionales dont elle dépend et en synergie avec les universités et centres de recherches de l'enseignement supérieur (exemple : parrainage ou membre du Comité d'accompagnement d'Innoviris, collaboration avec les facultés et instituts d'urbanisme, Brussels Studies Institute et Brussels Academy, ...).